



EXTRAIT N°89/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :
Le 01 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 19
Procurations 6
Absents 5
Excusés 3

En cours de Séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 5
Excusés 4

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine. Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR), Mme CARIN Jocelyne, (procuration à M. ARETO), M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, (procuration à M. PALIX), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE).

ABSENTS NON-EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Victor VELAYE (Dirfin), M. Christophe PETIT, M. Stéphane GLANIOS.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-89-2025-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

APPROBATION DU BAREME DE REMUNERATION

89

Le Maire expose :

L'opération annuelle de recensement de la population (RP) de 2026 se déroulera **du 15 janvier au 28 février 2026** par les agents recenseurs de la ville.

L'INSEE prend en charge l'organisation générale de l'opération de collecte et la gestion de ses aspects réglementaires. La ville reçoit une dotation qui contribue à financer les moyens mis à disposition pour la réalisation de l'opération notamment pour la gestion administrative et la paie des personnes recrutées pour mener les enquêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré.

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER le recrutement de 5 agents recenseurs en vue de réaliser la collecte des informations dans le cadre du recensement de la population 2026

D'APPROUVER le nouveau barème des rémunérations qui se présente comme suit :

Formation : 180,00 €
Carnet de tournée de reconnaissance : 15,00 €
Carnet de tournée : 15,00 €

Barème 1 : Collecte « internet »	Barème 2 : Collecte « imprimés »
Bulletin individuel :.....5,90 €	Bulletin individuel :.....5,10 €
Feuille de logement (résidence principale):5,60 €	Feuille de logement (résidence principale).4,60 €
Dossier d'adresse collective :.....5,90 €	Dossier d'adresse collective :.....5,40 €
Collecte des résidences non principales : 4,00 €	

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 08 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-89-2025 DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025